

## Recensement agricole 2020 : Filière céréales et oléoprotéagineux

### Des exploitations de grande taille

En Bourgogne-Franche-Comté, 3 700 exploitations possèdent au moins 100 hectares de céréales et/ou d'oléoprotéagineux (COP). Elles sont situées principalement au nord-ouest de la région. Le nombre de ces grandes exploitations céréalières est resté stable depuis 2010. De grande taille, leur surface moyenne cultivée en COP est la plus élevée de France. Les céréales sont nettement prédominantes dans l'assolement de ces exploitations. Le blé est ainsi la culture principale avec un tiers des surfaces en COP tandis que le colza a fortement diminué en dix ans.

Les formes sociétaires, et en particulier les EARL, sont majoritaires parmi les grandes exploitations céréalières. La baisse de l'emploi reste faible par rapport à l'ensemble de l'agriculture régionale. En 2020, plus de la moitié des chefs de ces exploitations a 50 ans ou plus. La part des femmes parmi eux est nettement inférieure à la moyenne régionale.

En 2020, 12 600 exploitations cultivent des céréales et/ou des oléoprotéagineux (COP) en Bourgogne-Franche-Comté, soit plus de la moitié des exploitations de la région. Parmi celles-ci, près de 3 700 possèdent au moins 100 hectares de COP et concentrent 70 % de la surface régionale de ces cultures. Cette publication concerne uniquement ces dernières appelées par la suite « grandes exploitations céréalières » car les caractéristiques des autres exploitations sont très différentes (cf. encadré). Avec 10 % des effectifs de France métropolitaine, la région se situe au 5<sup>ème</sup> rang national, derrière notamment Centre-Val de Loire (19 %) et Grand Est (17 %).

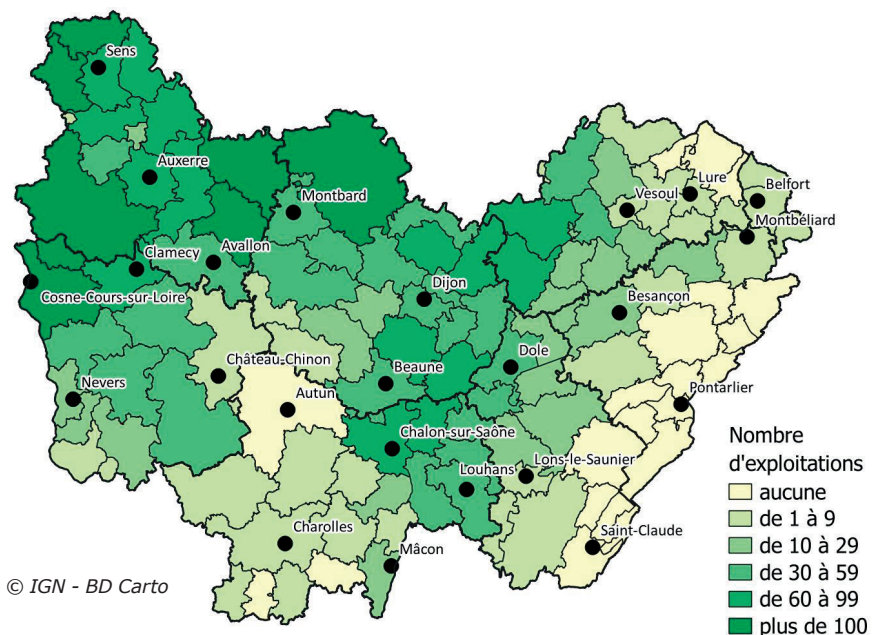
### Forte implantation dans le nord-ouest de la région

Terre traditionnelle de grandes cultures, l'Yonne concentre plus

du tiers des grandes exploitations céréalières de la région et des surfaces en COP associées. Vient ensuite la Côte-d'Or qui en compte plus d'un millier, majoritairement

au nord et à l'est du département. Dans le reste de la région, moins tourné vers la culture de COP, on retrouve ces structures essentiellement dans les zones propices

Figure 1 - Nombre de grandes exploitations céréalières par EPCI



Source : Agreste - recensement agricole 2020

aux terres arables comme le nord-ouest de la Nièvre, la vallée de la Saône et la plaine de la Bresse en Saône-et-Loire, les plaines du nord du Jura ou encore la plaine grayloise et la région des plateaux en Haute-Saône.

En raison du phénomène de concentration des structures, le nombre de grandes exploitations céréalières est resté quasiment stable entre 2010 et 2020 alors que les exploitations possédant moins de 100 hectares de COP ont perdu un quart de leurs effectifs.

## Deux Otex principales

Les exploitations spécialisées en COP (l'atelier COP est alors économiquement l'activité dominante de l'exploitation) représentent 68 % des effectifs dans la région (59 % au niveau national). La région se distingue par la part très faible (2 %) de l'Otex « autres grandes cultures » parmi les exploitations ayant 100 ha de COP et plus, à la différence d'autres régions comme les Hauts-de-France (53 %), la Normandie (33 %) ou Grand Est (19 %). En revanche, la part des exploitations en polyculture-polyélevage est supérieure à la moyenne nationale (21 % contre 16 %) en raison du poids important de l'élevage bovin dans la région.

Au niveau infrarégional, la part des spécialisées en COP atteint 81 % dans l'Yonne mais elle est nettement plus faible dans les départements franc-comtois et en Saône-et-Loire. Dans ces territoires où l'élevage est plus présent, environ trois grandes exploitations céréalières sur dix sont dans l'Otex « polyculture-polyélevage ». Enfin, parmi la grosse centaine spécialisée en bovins lait, près d'un tiers se situe en Haute-Saône.

Figure 2 - Les deux tiers des surfaces dans l'Yonne et la Côte-d'Or

	Nombre d'exploitations*	Part de l'Otex COP	Part dans la surface en COP régionale
Côte-d'Or	1036	68 %	29 %
Doubs	44	41 %	1 %
Jura	156	55 %	4 %
Nièvre	477	61 %	13 %
Haute-Saône	332	55 %	8 %
Saône-et-Loire	335	52 %	8 %
Yonne	1324	81 %	37 %
Territoire de Belfort	16	31 %	0 %
<b>Région BFC</b>	<b>3720</b>	<b>68 %</b>	<b>--</b>

(\*) champ : exploitations ayant 100 ha de COP et plus

Source : Agreste - recensement agricole 2020

## Le blé domine l'assolement

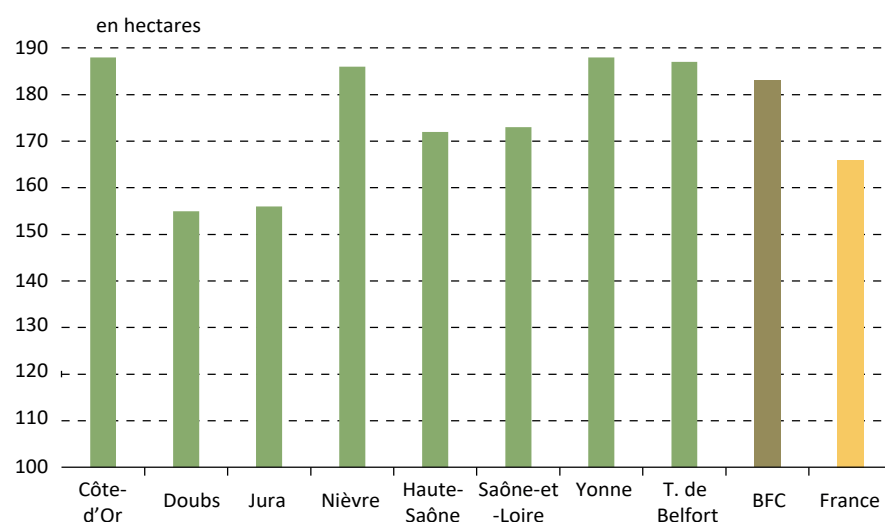
Les grandes exploitations céréalières de Bourgogne-Franche-Comté s'étendent en moyenne sur 245 ha de SAU dont 183 sont consacrés aux COP, au-dessus de la moyenne nationale (166 ha). Elles ont ainsi la plus grande surface moyenne en COP de France. Dans le Doubs et le Jura, les exploitations ont une surface en COP nettement inférieure à celles des autres départements.

La quasi-totalité (95 %) des grandes exploitations céréalières ont un assolement mixte de céréales et d'oléoprotéagineux composé en moyenne de 72 % de céréales, 22 % d'oléagineux et 6 % de pro-

téagineux. Presque toutes les grandes exploitations céréalières cultivent du blé tendre d'hiver. Cette espèce occupe plus d'un tiers des surfaces en COP et près de la moitié des surfaces en céréales. Viennent ensuite l'orge, d'hiver et de printemps, avec un quart des surfaces et le colza (11 %). Les changements notables dans la structure de l'assolement entre 2010 et 2020 concernent le colza qui représentait 24 % des surfaces en 2010 et les protéagineux qui progressent de 4 points.

En 2020, les grandes exploitations céréalières cultivent 6 % de leurs surfaces en COP en agriculture biologique (AB) soit près de 43 000 ha. Si la part du bio reste

Figure 3 - Une surface moyenne en COP élevée



Source : Agreste - recensement agricole 2020

modeste, elle est néanmoins en progression significative sur la dernière décennie. En effet, selon l'Agence Bio, cette part ne dépassait pas 1 % en 2010. Les protéagineux se distinguent des céréales et des oléagineux par le poids du bio dans leurs surfaces (respectivement 19 %, 6 % et 5 %).

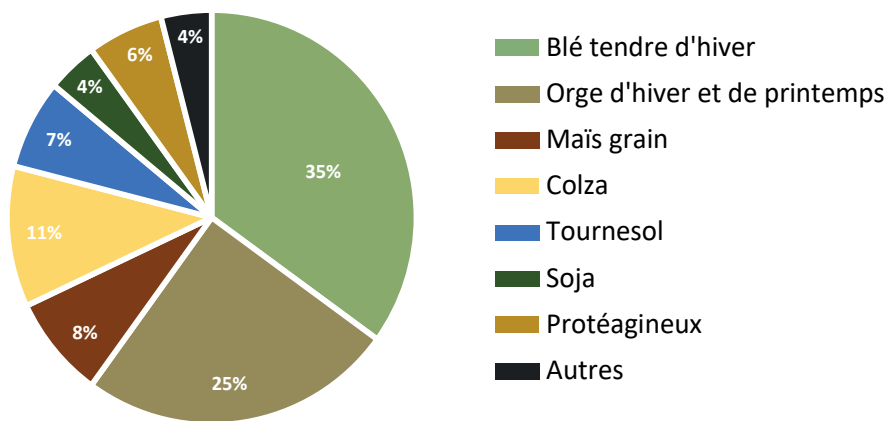
### Une baisse de l'emploi modérée

Les formes sociétaires sont majoritaires dans les grandes exploitations céréalières. Comme au niveau national, les EARL sont les plus représentées (43 % des structures). La région compte un peu plus de GAEC (21 % contre 16 %), en raison de la part plus forte d'exploitations ayant également une activité d'élevage où cette forme sociétaire est plus répandue.

En 2020, près de 8 100 personnes travaillent de façon régulière dans les grandes exploitations céréalières et fournissent un volume de travail correspondant à 7 200 équivalents temps plein (ETP). C'est une baisse de 3 % par rapport à 2010, qui reste cependant modérée par rapport à l'ensemble des exploitations de la région (- 8 %, hors micros exploitations).

De plus, la structure de l'emploi est restée quasi inchangée en dix ans notamment parce que le volume de travail apporté par la main d'œuvre familiale était déjà relativement modeste en 2010 (7 %) et n'a donc pas connu la forte baisse observée dans le reste de l'agriculture régionale. Toutefois, cette structure diffère de celle de l'ensemble des grandes exploitations céréalières de France. Les chefs et coexploitants représentent les trois quarts des ETP dans la région contre seulement 64 % au niveau national.

Figure 4 - **Assolement moyen en COP**



Source : Agreste - recensement agricole 2020

Le recours à l'emploi salarié et au travail occasionnel est à l'inverse moins répandu.

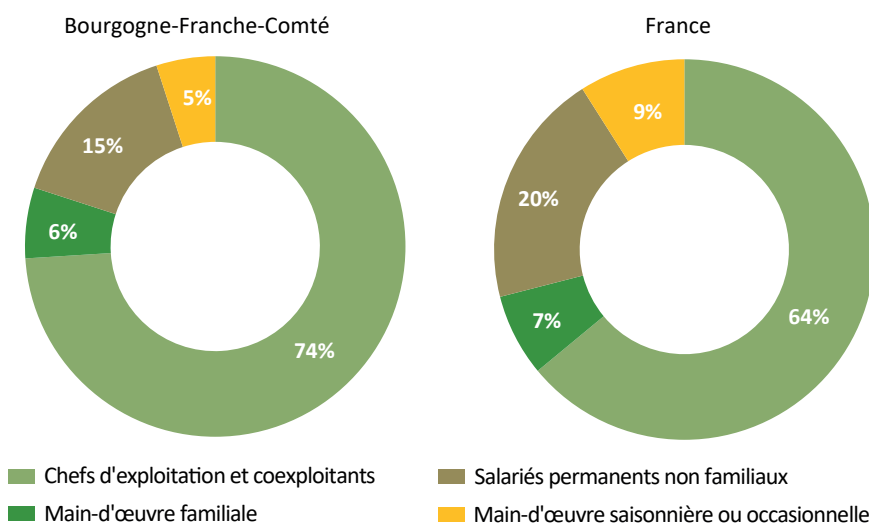
### Peu de femmes parmi les exploitants

En 2020, les femmes représentent seulement 15 % des chefs et coexploitants des grandes exploitations céréalières de Bourgogne-Franche-Comté. Cette proportion est plus faible que dans les autres activités agricoles de la région (22 %) et que dans les exploitations comparables au niveau national (19 %).

Comme dans les autres secteurs agricoles, les jeunes exploitants

ont un niveau de formation agricole supérieur à celui de leurs aînés. Ainsi, 84 % des moins de 40 ans ont un niveau équivalent ou supérieur au bac agricole contre la moitié pour les exploitants de 40 ans et plus. Et ils sont deux fois plus nombreux à avoir suivi des études supérieures (39 % contre 19 %). La moyenne d'âge (48 ans) et la pyramide des âges des exploitants sont similaires à l'ensemble de l'agriculture de la région (hors micros exploitations). La population est vieillissante et la moitié des exploitants a désormais 50 ans ou plus. Par ailleurs, 18 % des grandes exploitations céréalières de Bourgogne-Franche-Comté

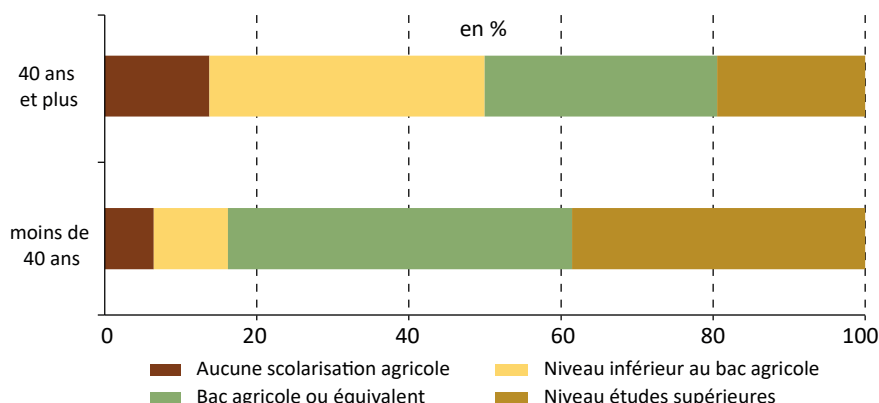
Figure 5 - **Répartition du volume de travail dans les grandes exploitations céréalières (ETP)**



Source : Agreste - recensement agricole 2020

a au moins un exploitant ou coexploitant âgé de plus de 60 ans. Parmi ces exploitations, à la question du devenir de l'exploitation ou de la part de l'associé dans les trois prochaines années, 22 % des chefs concernés déclarent ne pas savoir. Si un tiers d'entre eux ne prévoient pas de départ dans un futur proche, 40 % envisagent une reprise de l'exploitation ou de leur part, pour l'essentiel dans le cadre familial.

Figure 6 - Niveau de formation agricole des exploitants et coexploitants selon l'âge



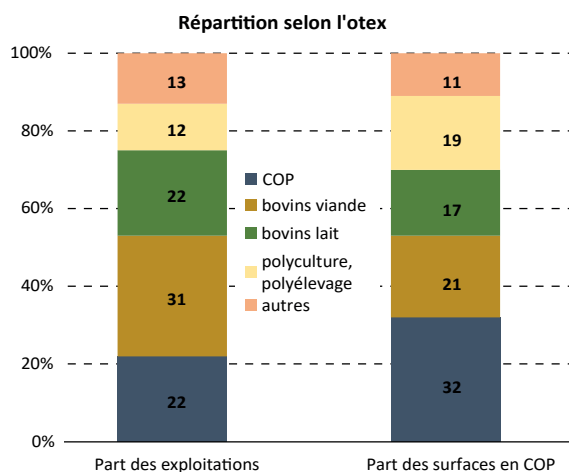
Source : Agreste - recensement agricole 2020

### Les exploitations ayant moins de 100 ha de COP

Les 8 900 exploitations de la région ayant moins de 100 ha de COP ont des caractéristiques très différentes de celles des grandes exploitations céréalières décrites dans cette publication. Tout d'abord, elles ont perdu près d'un quart de leurs effectifs entre 2010 et 2020. Près des deux tiers ne cultivent que des céréales, moins de 20 ha en moyenne.

Plus de la moitié de ces « petites » exploitations céréalières sont spécialisées en élevage de bovins, viande (31 %) ou lait (22 %). Une partie des récoltes est alors destinée à l'auto-alimentation du cheptel. Ce sont majoritairement des moyennes et grandes exploitations.

Les exploitations spécialisées en COP représentent seulement 22 % des effectifs et un tiers des surfaces. Parmi elles, un tiers sont des microexploitations cultivant moins de 10 ha de COP en moyenne. Les chefs de ces microexploitations sont âgés, la moitié d'entre eux a plus de 60 ans.



Champ : exploitations ayant moins de 100 hectares de COP  
Source : Agreste - recensement agricole 2020

### Sources et définitions

Cette étude s'appuie sur les recensements agricoles (RA) réalisés tous les 10 ans, qui permettent d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Le dernier millésime est celui de l'année 2020.

L'**OTEX**, ou orientation technico- économique, définit la spécialisation d'une exploitation agricole, calculée selon le potentiel économique, nommé production brute standard (PBS) de chacune des productions animales et végétales qu'elle déclare. ([Pour en savoir plus](#))